

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Françoise LECOMTE, Céline MANIEZ et Damien REVEIL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Martine TROUINARD donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT
Jacqueline LARCHER donnant pouvoir à Geneviève LE NEVE
Cathy BOURDEAU donnant pouvoir à Françoise LECOMTE
Romain LHOPITEAU donnant pouvoir à Jacky COGNEAU

Absents : Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME, Caroline CANAC

Secrétaire de séance : Noël BOURDILLAT

Date de convocation : 12/06/2017

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Noël BOURDILLAT **est désigné** secrétaire de séance.

B. Délibérations.

1. Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours

Le conseil municipal est amené à délibérer sur une demande de modification de l'organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Vu l'avis des familles recueilli à travers une consultation organisée au niveau de l'école des Sources du mardi 6 au vendredi 9 juin 2017, indiquant à plus de 92 % un retour aux 4 jours de scolarité pour la rentrée de septembre 2017

Vu l'avis du conseil d'école exprimé lors de sa séance du 12 juin 2017 indiquant son avis unanime favorable (10 voix « pour » sur 10) au retour à la semaine de 4 jours d'enseignement, et majoritaire (6 voix « pour » sur 10) pour les horaires suivants 8h30-11h45 et 13h30-16h15

Vu le projet gouvernemental de dérogation à l'organisation scolaire des écoles publiques maternelles et élémentaires laissant aux collectivités la possibilité de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école,

Le conseil

Constatant que l'organisation actuelle de la semaine scolaire en 9 demi-journées ne correspond pas aux attentes des acteurs du secteur scolaire et éducatif en matière de rythmes scolaires.

Constatant qu'à ce jour aucune étude scientifique étayée n'a pu établir les bienfaits de la réforme antérieurement décidée en matière de chronobiologie et d'amélioration des apprentissages menés au sein des écoles.

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants, surtout pour les maternelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des présents et des représentés** :

que l'école primaire de Néron revienne dès la rentrée de septembre 2017, à une organisation de la semaine scolaire en 8 ½ journées sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec les horaires suivants :

8h30-11h45

13h30-16h15

Pour cela, il **sollicite** du Directeur des Services de de l'Education Nationale d'Eure et Loir l'autorisation de dérogation au calendrier scolaire actuel tel que défini par l'article D 521-10 du Code de L'Education

Il Demande que cette délibération prenne effet dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

Il s'engage à :

- préserver dans cette nouvelle organisation, la régularité et la continuité du temps d'apprentissage de l'enfant
- prendre également en compte dans cette nouvelle organisation, la globalité de l'enfant

Il s'assure pour cela de la coordination adaptée avec les différentes actions scolaires, périscolaire et extra-scolaire, ainsi que du dispositif d'accompagnement aux devoirs des élèves, le soir, après la classe

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.
Néron, vendredi 16 juin 2017.***

***Geneviève LE NEVÉ,
mairie de Néron.***